



ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (E.P.L.E.F.P.A)
D'AMIENS « LE PARACLET »
80440 COTTENCHY

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTE
PRESTATION RECOLTE MOISSON et RECOLTE ENSILAGE MAÏS**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Le 24/06/2015 à 16 Heures

PREAMBULE

La présente consultation porte sur la prestation de la récolte (lot n°1) de la moisson et récolte ensilage maïs (lot n°2).

I. OBJET

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

II. FORME DU MARCHE

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour 2015/2016/2017, conclu selon une procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

III. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des charges

Seul l'exemplaire conservé l'E.P.L.E.F.P.A. le Paraclet faisant foi.

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Les dossiers pourront être disponibles sur le site www.leparacletamiens.fr rubrique marchés publics

IV. REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

4.1 Remise des offres

Le mercredi 24 juin 2015 à 16 H

4.2 Réponse des candidats à la consultation

L'offre sera présentée par une seule entreprise, en cas de groupement, la forme demandée est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Les entreprises pourront faire des offres différentes par lot.

4.3 Conditions particulières

Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, ils devront impérativement être accompagnés d'une traduction en français.

Les offres seront exprimées en EURO HT (le prix comprend la livraison et la mise en circulation).

4.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

V. PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

5.1 Pour la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- L'acte d'engagement (imprimé DC3)

Pour information les imprimés DC1, DC2, et DC3 sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

5.2 Pour l'offre

L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,

La proposition financière datée et signée,

Une note technique, qui comprendra :

- Les fiches techniques spécifiant les caractéristiques des prestations demandées
- Prix HT à l'hectare toutes charges comprises

VI. JUGEMENT DES OFFRES

6.1 Critères d'attribution du marché

L'offre devra respecter les spécifications du cahier des charges annexé.
La sélection de la meilleure offre se fera selon les critères suivants :

Le Prix	coefficient	75 %
Respect du cahier des charges	coefficient	25%
1 point retiré à chaque non-conformité au cahier des charges		

6.2 Classement des offres

Après une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra soit attribuer le marché aux entreprises dont les offres sont considérées comme la plus conforme à ses besoins (en fonction des critères ci-dessus) soit décider de mettre en place une phase de négociation. A l'issue de celle-ci (qui fera l'objet d'un compte-rendu en commission d'examen des offres), l'offre considérée par le pouvoir adjudicateur comme la plus conforme à ses besoins (en fonction des critères ci-dessus) sera retenue.

VII. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement par mandat administratif à réception de la facture.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes **une fois le service fait**.

En cas de retard de paiement, le taux des intérêts moratoires versés par l'établissement sera le taux d'intérêt légal augmenté de deux points.

VIII. CONCLUSION DU CONTRAT ET CLAUSES RESOLUTOIRES

8.1 Modalités d'informations

Les soumissionnaires non retenus seront prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de la consultation, les soumissionnaires pourront poser des questions par téléphone ou courriel à l'adresse suivante : michel.bellanger@educagri.fr directeur de l'exploitation du Paraclet.

8.2 Information des titulaires et formation du contrat

- L'établissement notifiera l'attribution par lettre recommandée avec accusé de réception au candidat retenu.
- lancera la réalisation du marché par la signature de l'acte d'engagement.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article IX. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, ils devront impérativement être accompagnés d'une traduction en français.

Les offres seront exprimées en EURO.

9.1 Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">Prestation récolte moisson (lot n°1) et récolte ensilage maïs (lot n°2) pour l'exploitation du Paraclet Etablissement Public Local D'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A) d'Amiens « LE PARACLET »</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article V

Le pli devra être remis contre récépissé ou transmis par courrier. Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, et ce, à l'adresse suivante :

**ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AGRICOLE (E.P.L.E.F.P.A) D'AMIENS « LE PARACLET »
80440 COTTENCHY**

- Chaque pli ne doit contenir qu'un lot.
- Les plis hors délai ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

9.2 Transmission électronique

Les offres électroniques doivent être envoyées au format PDF à l'adresse suivante :

legta.amiens@educagri.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le mercredi 24 juin 2015 à 16h



Cahier des charge récolte moisson (lot n°1)

Article 1

L'exploitation du Paraclet 80440 Cottenchy offre 50Ha minimum par an de récolte moisson.

Article 2

La machine de récolte sera de type conventionnel (avec secoueurs) pour préserver la paille. Le chauffeur respectera les préconisations de réglages satisfaisant le directeur d'exploitation (M. BELLANGER) ou à défaut le responsable plaine (U.MAQUIGNY).

L'entreprise s'engage à travailler avec une machine nettoyée des récoltes précédentes de façon à limiter le salissement des terres dans la mesure du possible.

Le chauffeur prendra en compte l'environnement spécifique (élèves, cavaliers, marcheurs...) afin d'éviter toute conduite dangereuse.

Article 3

L'exploitation du Paraclet propose à la récolte des cultures répondant aux normes de stockage préconisées par la profession (humidité). Les parcelles seront clairement identifiées et les moyens logistiques mis à disposition pour assurer un débit de chantier « normal » au vu des capacités techniques de la machine de récolte (2 remorques).

Elle mettra, de même, des moyens à disposition pour nettoyer la machine sur site après récolte si nécessaire.

En cas d'essais spécifiques, ceux-ci seront clairement exposés au récoltant afin d'éviter tout mélange de récolte ; les témoins seront clairement identifiés.

L'exploitation s'engage à informer de toute anomalie (trous ; pente...) susceptible d'imposer une adaptation pour un bon déroulement de la récolte.

Article 4

Pour les années 2015/2016/2017, le prix HT de l'hectare récolté proposé est :

- Pour blé/orge :
- Pour pois :
- Pour colza :
- Pour maïs grain :
- Pour fèverole :
- Pour blé/orge :
- Ha récoltés par la machine

Les prix s'entendent toute charge comprise (carburant, équipement spécifique, main d'œuvre, heures de nuit...). Tout « bonus » doit être précisé.

Article 5

Après décision de la commission, l'exploitation du Paraclet fournira au bénéficiaire du marché les surfaces des récoltes à effectuer afin que celui-ci l'intègre dans son planning ; le récoltant s'efforcera de respecter le calendrier proposé.

Fait à :, le

Nom et Prénom :

Signature du représentant de l'entreprise habilité à conclure les marchés.

Caché de l'entreprise



Cahier des charge récolte ensilage maïs (lot n°2)

Article 1 : l'exploitation du Paraclet offre 500T minimum par an de maïs à ensiler

Article 2 : le chantier se déroulera avec une machine équipée de becs rotatifs pour adaptation pompe doseuse (fournie) pourra être installée durant le chantier afin de permettre l'incorporation d'un conservateur liquide.

Ce chantier se déroulera sur une journée en respectant un rythme de passage suffisant aux silos (3 remorques fournies).

Le(s) chauffeur (s) prendront en compte l'environnement spécifique (élèves, cavaliers, marcheurs...) afin d'éviter toute conduite dangereuse.

Article 3 : l'exploitation du Paraclet propose à la récolte un maïs répondant aux conditions d'ensilage, en cas d'essais spécifiques avec pesée des remorques, ceux-ci seront clairement exposés au récoltant afin de permettre des mesures fiables.

Les repas du midi seront pris en charge par l'exploitation au restaurant scolaire.

Article 4 : pour les années 2015/2016/2017, le prix sera proposé à l'hectare

Article 5 : pour l'utilisation du matériel, il y a la possibilité d'une variante sur le type de matériel utilisé

- Option 1 tracteur, tasseur avec lame/chauffeur
- Option 2 tracteur remorque et chauffeur

Article 5 : Au mois de septembre le candidat retenu sera alerté par le directeur de l'exploitation ou à défaut le responsable du troupeau de l'évolution de la récolte.

Fait à :, le

Nom et Prénom :

Signature du représentant de l'entreprise habilité à conclure les marchés.

Caché de l'entreprise